



NOUVEAU PARTI ANTICAPITALISTE

Mail : continuer.npa.2022@gmail.com

COMMUNIQUÉ

À Paris, le 6 janvier 2023

Scandale du chlordécone aux Antilles : la colère ne cesse de gronder contre un non-lieu scandaleux

Depuis que le tribunal judiciaire de Paris a rendu un non-lieu le 2 janvier dernier dans l'affaire du chlordécone aux Antilles, la mobilisation pour dénoncer ce déni de justice se poursuit en Guadeloupe et en Martinique. Les associations de victimes ont déposé un recours. Ce pesticide lourd de gros risques pour la santé humaine, a été utilisé pendant vingt ans dans les bananeraies des Antilles, jusqu'en 1993 et sur dérogation ministérielle, alors que l'Organisation mondiale de la santé l'avait classé cancérigène possible dès 1979. Très persistant, cet insecticide a contaminé durablement les sols, l'eau des rivières et du milieu marin proche des plantations. Il impacte encore aujourd'hui les cultures et les productions animales, et plus de 90 % de la population antillaise, contaminée, présente un taux d'incidence du cancer de la prostate parmi les plus élevés au monde.

L'État colonial français doit reconnaître sa responsabilité, indemniser les victimes et leurs familles autant que faire se peut, et se donner tous les moyens d'effacer les traces de cette pollution criminelle.

La décision du tribunal judiciaire de Paris, tout en reconnaissant le « scandale sanitaire », absout les coupables et piétine les victimes. Mais la plainte déposée en 2006 pour « empoisonnement », « mise en danger de la vie d'autrui », « administration de substance nuisible » ne peut pas et ne doit pas rester sans réponse. Le combat continue.